



**5 Océans
Méditerranée**

**VOTRE
RÉ CAP'**

PERMIS BATEAU CÔTIER (ou fluvial)

☎ **07.49.67.52.98**
 nice@5oceans.fr
 cannes@5oceans.fr
 toulon@5oceans.fr



1. ACHAT

Achat en ligne, en un clic.

Réception de la formation en ligne dans les 24h.

En cas de bon cadeau :

le bénéficiaire doit nous contacter par mail, muni de la **référence facture** afin d'activer sa formation.

(La totalité de la formation s'effectue dans dans l'agence d'inscription.)

2. FORMATION EN LIGNE

11 vidéos de cours

Séries d'entraînements + séries d'examens blancs en illimités.

Objectif à atteindre avant de poursuivre : **35/40 sur les examens blancs + dossier complet.**



3. DOSSIER

Imprimer toutes les pages de ce document.

- Le contrat de formation paraphé et signé
- La demande d'inscription à l'examen
- 1 photocopie de votre pièce d'identité
- 2 photos d'identité aux normes officielles FR
- Le Certificat médical (CERFA avec le tampon et le n°RPPS du médecin obligatoire) valide de moins de 6 mois
- 1 timbre fiscal de 78€
(timbre.impot.gouv.fr / bureau de tabac)
- La référence facture ou la facture.
- Le questionnaire "Partie théorique de la certification" à apporter vierge lors du cours théorique.

À CONSERVER!

4. COURS THÉORIQUE

35/40 + dossier complet = 1 journée de **cours théorique obligatoire.**

Venir avec le dossier pour 9h15.

Fin du cours vers 17h.

Inscription au 04 22 20 00 59

📍 **Nice** : L'araucaria 40 AV St Marguerite, dans la galerie.

📍 **Cannes** : 17 Bd de Strasbourg

📍 **Toulon** : 331 AV de la resistance



5. EXAMEN DU CODE

Passage du code dans un organisme agréé de votre choix partout en France.

(Ex : Code'ngo / La poste / Objectif code)

Vous devez obtenir un maximum de 5 fautes.

frais : 30€ / résultat immédiat.



6. EXAMEN PRATIQUE

4 heures en mer, au choix 9h-13h ou 14h-18h.

Inscription au 04 22 20 00 59

Ne pas oublier : Carte d'identité + Livret de candidat (fourni en cours)

+ **Questionnaire** (rempli en cours)

📍 **Nice et Cannes** : Port de St Laurent-du-Var (quai en face le restaurant "le kashmir")

📍 **Toulon** : Port de Toulon (Quai sous marinières, Darse nord, ponton A,)



7. RECEPTION PERMIS

Si réussite aux examens,

Réception du **permis provisoire par mail.**

➡ Puis le **permis définitif dans un délai de 4 à 6 semaines**, directement dans votre boîte aux lettres !





Entre, d'une part :
5 OCEANS Méditerranée
 L'Araucaria
 40 Avenue Ste Marguerite
 06200 Nice
 Tél : 04.22.20.00.59
nice@5oceans.fr
www.5oceans.fr
 RCS : 885 221 762 Nice
 Agrément N°006062

Et d'autre part le candidat :

Nom : Prénom :
 Né(e) le : à : Dpt :
 Domicilié(e) à :
 CP : Ville :
 Tél :
 Email :
 (Eventuellement le représentant légal) :

ETABLISSEMENT FORMATEUR :

L'établissement 5 OCEANS MEDITERRANEE mettra en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que le candidat atteigne le niveau de performance requis. Les cours seront conduits par des personnes expérimentées et titulaires d'une autorisation d'enseigner. Les bateaux utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur.

FORMATEUR PRINCIPAL :

Olivier Jay Allemand, N° d'autorisation d'enseigner : 23855

Il est convenu ce qui suit :

L'objectif est d'amener le candidat au niveau requis afin qu'il puisse être présenté aux épreuves théoriques et pratiques de nos permis :

- Permis Bateau : Option COTIER / Option FLUVIAL* (*Rayer les mentions inutiles)
- Permis Bateau : Déjà titulaire d'un permis COTIER ou FLUVIAL* (*Rayer les mentions inutiles)
- Permis Bateau : Option COTIER + FLUVIAL
- Permis Bateau : Option HAUTURIER
- Perfectionnement

DESCRIPTION DES FORMATIONS

✓ **COTIER / FLUVIAL**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement délivre une formation répondant aux objectifs contenus et énumérés dans les étapes présentes dans le livret d'apprentissage.

Le candidat dispose d'un **délai de 6 mois pour effectuer sa formation à compter de la commande en ligne** qui comprend :

- Des supports pédagogiques. (Formation en ligne et livret du candidat)
- 5H de cours théorique + 1H30 de cours pratique collectif en salle.
- 4H de cours pratique dont 2H à la barre.

Ce volume de formation prévu est susceptible d'être révisé par la suite, d'un commun accord entre les parties et notamment dans le cas où l'évolution des acquisitions pédagogiques du candidat seraient insuffisantes par rapport au niveau requis du décret du 28/09/2007.

Le candidat est tenu d'avoir en sa possession son livret de candidat et de le présenter au formateur tout au long de sa formation. **En cas de non présentation** du livret, **un nouveau lui sera facturé 15€.**

Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec le candidat.

Le déroulement de la formation

Le candidat devra s'exercer sur la formation en ligne et prétendre un score lui permettant de prendre rendez-vous pour sa formation théorique qu'il devra suivre en salle et en présence du formateur pour une durée de 6h30.

Il suivra par la suite une formation pratique, sur rendez-vous d'une durée de 4H dont 2H à la barre. Au cours de cette formation, chaque objectif enseigné dans la séance donnera lieu à une évaluation.

- Présentation de l'exercice par le moniteur.
- Réalisation de l'exercice par le candidat et évaluation du moniteur.
- Bilan et commentaires pédagogiques incluant la validation des objectifs et les annotations sur le livret d'apprentissage.

Au programme:

Objectif n°1 « assurer la sécurité individuelle » :

- être capable de choisir la brassière adaptée aux types de navigation ;
- être capable de mettre et d'ajuster les différents types de brassières en fonction de la morphologie des personnes, les enfants en particulier ;
- être capable de contrôler la conformité et l'état d'usure de la brassière.

Objectif n°2 « assurer la sécurité collective » :

- être capable d'expliquer l'utilisation des matériels suivant : bouée avec feu à retournement, miroir de signalisation, dispositif de pompage, gaffe, dispositif de remorquage, corne de brume ;
- être capable d'expliquer l'utilisation des matériels suivants : extincteur, dispositif de sonde, dispositif d'obturation de la coque, boîte de secours, dispositif coupe-circuit ;
- être capable de localiser sur un plan les points sensibles du bateau et de faire figurer sur ce plan les matériels de lutte contre l'incendie et les voies d'eau ;
- être capable d'identifier les points d'usure d'un navire et notamment les problèmes d'osmose, en faisant appel des exemples concrets.

Objectif n°3 « connaître les règles élémentaires de l'usage des moyens de communications embarqués » :

- être capable de présenter les limites du téléphone portable ;
- être capable de présenter l'intérêt d'utiliser une VHF ;
- être capable de passer un appel de détresse, d'urgence ou de sécurité.

Objectif n°4 « décider de l'opportunité de la sortie en fonction d'un bulletin météorologique » :

- être capable de se procurer un bulletin météorologique pour une zone de navigation définie par le formateur ;
- être capable d'identifier les informations météorologiques susceptible d'influencer la navigation.

Objectif n°5 « respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation » :

- être capable de reconnaître le balisage par rapport à la route tracée par le formateur ;
- être capable d'identifier les principaux dangers dans le choix d'une route tracée par le formateur ;
- être capable d'adapter sa trajectoire en fonction des obstacles et des balisages identifiés

Objectif n°6 « être responsable de l'équipage et du bateau » :

- être capable de décrire les obligations principales du chef de bord ;
- être capable de citer les principales infractions relatives à la navigation et au navire et leurs conséquences.

Objectif n°7 « utiliser à bon escient les moyens de détresse »

- être capable de présenter succinctement le principe de base de l'assistance en mer : assistance aux personnes et assistance aux biens ;
- être capable de décrire les moyens humains et matériels susceptibles d'être engagés suite à un signal de détresse ;
- être capable d'appréhender les conséquences d'un déclenchement abusif d'un signal pyrotechnique de détresse

Objectif n°8 « respecter le milieu naturel » :

- être capable d'identifier les sources de pollution possibles à partir d'un bateau de plaisance et d'identifier les degrés et les délais de biodégradabilité ;
- être capable d'expliquer les conséquences d'un comportement irrespectueux de l'environnement ;
- être capable de participer à la préservation de l'environnement.

Objectif n°9 « maîtriser la mise en route du moteur » :

- être capable de contrôler les points sensibles du moteur ;
- être capable de vérifier les niveaux ;
- être capable de démarrer en sécurité.

Objectif n°10 « maîtriser la trajectoire » :

- être capable de tenir une ligne droite, de tourner en virage large puis en virage court ;
- être capable de faire demi-tour, de faire un tour complet des deux côtés ;
- être capable de suivre un cap compas et de le modifier à la demande du formateur.

Objectif n°11 « maîtriser la vitesse » :

- être capable d'accélérer et de ralentir en sécurité ;
- être capable de consulter le répéteur de vitesse et de réguler la vitesse à la demande du formateur ;
- être capable d'estimer une vitesse de 5 nœuds ou de 10km/h.

✓ CRR

Le candidat dispose d'un accès au support pédagogique (formation en ligne)

Objectif n°12 « maîtriser la propulsion » :

- être capable de couper puis de rétablir la propulsion en navigation ;
- être capable de casser l'erre du bateau ;
- être capable de battre en arrière en sécurité.

Objectif n°13 « maîtriser la marche arrière » :

- être capable de diriger un bateau ;
- être capable de réguler sa vitesse et de s'arrêter ;
- être capable de reculer en ligne droite.

Objectif n°14 « maîtriser l'utilisation des alignements » :

- être capable de tenir un alignement par l'avant ;
- être capable de tenir un alignement par l'arrière ;
- être capable d'ouvrir ou de fermer un alignement.

Objectif n°15 « arriver et partir d'un quai » :

- être capable d'amarrer le bateau ;
- être capable d'utiliser l'amarrage pour faciliter le départ et l'arrivée au quai ;
- être capable d'appareiller d'un quai en sécurité ;
- être capable d'accoster un quai en sécurité

Objectif n°16 « prendre un coffre » :

- être capable de réaliser une approche de coffre en fonction du vent et du courant ;
- être capable d'amarrer le bateau à un coffre ;
- être capable de quitter un coffre en sécurité.

Objectif n°17 « mouiller/encrer » :

- être capable de choisir une zone de mouillage ;
- être capable de préparer et de mouiller en sécurité sur la zone choisie par le formateur ;
- être capable de vérifier la tenue du mouillage par des alignements latéraux ;
- être capable de relever le mouillage en sécurité.

Objectif n°18 « récupérer une personne tombée à l'eau » :

- être capable d'avertir l'équipage et de décrire la manœuvre de récupération au formateur
- être capable de faire route de collision avec l'objet flottant jeté du bord ;
- être capable d'atteindre l'objet flottant en contrôlant l'erre, la position du bateau, la propulsion du moteur ;
- être capable de mettre en œuvre le système de remontée à bord pour récupérer la personne tombée à l'eau.

Lorsque le candidat aura subi avec succès l'épreuve théorique organisée par l'administration et que le formateur aura validé l'ensemble des objectifs prévus dans le livret d'apprentissage, l'établissement de formation délivrera une attestation provisoire de navigation valable 30 jours.

✓ Déjà titulaire d'un permis COTIER ou FLUVIAL

Le candidat dispose d'un délai de 6 mois pour effectuer sa formation à compter de la commande en ligne, qui comprend :

- Un support pédagogique (formation en ligne)

✓ HAUTURIER

Le candidat dispose d'un délai de 6 mois pour effectuer sa formation à compter de la commande en ligne, qui comprend :

- Une formation en ligne
- Un livret d'apprentissage

Au programme : Lecture de carte, porter un point, position géographique, calcul de la variation, du cap compas, du cap vrai, de la dérive, tracés des routes surfaces, fonds et du courant, identification des ballises, calcul de marée, matériel de sécurité.

Le candidat devra s'équiper des accessoires suivants : (non inclus dans la formation)

- Une carte du SHOM n°9999
- Un compas à pointe sèche
- Une règle de navigation
- Une calculatrice non programmable

✓ PERFECTIONNEMENT

Vous partez pour un coaching en mer avec l'un de nos moniteurs permis bateau pour une durée de 4h.

Au programme :

- Maîtriser la mise en route du moteur
- Maîtriser la trajectoire
- Maîtriser la vitesse
- Maîtriser l'arrêt de la propulsion
- Maîtriser la marche arrière
- Maîtriser l'alignement
- Maîtriser les manœuvres de sécurité
- Maîtriser les manœuvres de ports
- Maîtriser les équipements à bord du bateau
- Appareiller / Accoster
- Prendre un coffre
- Mouiller / Ancrer
- Récupération d'un homme à la mer
- Utilisation de la VHF
- Sorties en pleine mer
- Négocier le passage de la Jument

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place toutes les démarches auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen. Le candidat est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier d'examen. L'établissement s'engage à déposer le dossier, dès lors qu'il est complet, dans les meilleurs délais.

EXAMEN

Les organismes agréés sont chargés d'organiser les épreuves théoriques du permis plaisance pour les options côtière et eaux intérieures.

Les dates d'examen concernant l'extension hauturière sont **sous réserve des dates disponibles délivrées par les affaires maritimes.**

✓ COTIER / FLUVIAL

En cas de non validation à l'épreuve pratique, le candidat devra s'acquitter d'un forfait de 50€.

✓ HAUTURIER

Le candidat devra être muni de matériel autorisé par l'administration:

- Carte examen SHOM n°9999 (**Elle doit être de qualité correcte, lisible, et dépourvue de tous tracés ou inscriptions**)
- Crayon à papier, Gomme, Stylo à bille
- Règle Cras, rapporteur et règle plate
- Compas à branche
- Calculatrice non programmable

ANNULATION DES LECONS OU EXAMENS

Toute leçon ou cours doivent être décommandés par le candidat **au moins 48H ouvrables** à l'avance et seront reportés. L'établissement se réserve la possibilité d'annuler des cours sans préavis en cas de force majeure.

Toute absence à un cours théorique ou pratique non décommandées 48H à l'avance sera **facturée 50€.**

PRODUITS ET TARIFS (hors promotions)

Les prix indiqués lors de la commande en ligne sont en Euros, toutes taxes comprises (TVA 20%), hors timbre fiscal (soit : 78€ pour l'impression du permis).

✓ Permis bateau option côtier ou fluvial :

Tarif : 350€ TTC « Hors promo »

Détails du montant :

- 80€ de frais de dossier, délivrance du livret du candidat et ouverture de la formation en ligne.
- 80€ pour 5H de cours théorique et 1H30 de cours pratique en salle
- 190€ pour 4H de cours pratique dont 2h à la barre.

✓ Permis bateau option côtier et fluvial :

Tarif : 450€ TTC « Hors promo »

Détails du montant :

- 180€ de frais de dossier, délivrance du livret du candidat et ouverture des deux formations en ligne.
- 80€ pour les 5H de cours théorique et 1H30 de cours pratique en salle
- 190€ pour 4h de cours pratique dont 2H à la barre.

✓ Stage rapide

Tarif : 450€ TTC « Hors promo »

Détails du montant :

- 80€ de frais de dossier, délivrance du livret du candidat et ouverture des deux formations en ligne.
- 80€ pour les 5H de cours théorique et 1H30 de cours pratique en salle
- 190€ pour 4h de cours pratique dont 2H à la barre.

100€ Prise de rendez-vous anticipée et privilégiée

✓ Déjà titulaire d'un permis côtier ou fluvial :

Tarif : 120€ TTC « Hors promo »

Détails du montant :

Frais de dossier, inscription à l'examen et ouverture à la formation en ligne.

✓ Perfectionnement :

Tarif : 100€ l'heure/ 2h minimum

Détails du montant : 2H de coaching privé en mer

✓ Hauturier :

Tarif : 299€ TTC « Hors promo »

Détails du montant :

Frais de dossier et d'inscription à l'examen, délivrance du livre hauturier et ouverture de la formation en ligne.

✓ CRR :

Tarif : 80€ TTC

Détails du montant : Ouverture de la formation en ligne. (Hors frais d'inscription à l'ANFR)

REGLEMENT DES SOMMES DUES

Les sommes versées restent acquises.

Le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi CB, chèque, espèce ou paiement en ligne.

Fait le à

PROLONGATION DE FORMATION

Le candidat dispose d'un délai de 6 mois pour effectuer sa formation au-delà, il lui sera demandé :

- Soit **120€ pour prolonger** sa formation, si le **déla**i est **supérieur à 6 mois**.
- Soit **repayer la formation dans sa totalité**, si le **déla**i est **supérieur à 18 mois**.

Pour l'établissement
« lu et approuvé »

Le candidat
« lu et approuvé »

Le représentant légal
« lu et approuvé »

CARTE CADEAU

A partir de la date d'achat de la carte cadeau. Le candidat ou l'acheteur dispose d'un délai d'un an pour effectuer sa formation, au-delà, il sera demandé au candidat :

- Soit **120€ pour prolonger** sa formation, si le délai est **supérieur à 1 an**.
- Soit **repayer la formation dans sa totalité**, si le délai est **supérieur à 18 mois**.

Parapher



OBLIGATIONS DES PARTIES

L'application des dispositions du présent contrat doit être conforme au décret du 04 Août 2007, relatif à l'enseignement de la conduite des navires de plaisance à moteur. L'établissement s'engage à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves théoriques et pratiques en fournissant les moyens nécessaires, dans la limite des places d'examen attribuées à l'établissement par l'administration. L'établissement fournit au candidat le livret du candidat. La formation pratique ne peut commencer qu'à la remise par le candidat de son dossier d'inscription à l'établissement et à l'inscription du candidat dans la base de OEDDIP. Le candidat s'engage à respecter les prescriptions pédagogiques et le calendrier de formation. Le candidat est tenu de respecter les instructions délivrées par l'établissement ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours.

DELAI DE RETRACTATION

Comme le prévoit l'article L221-18 du code de la consommation, le candidat dispose d'un délai de rétractation de **14 jours ouvrés à compter de la date d'achat** de ladite formation, sans avoir à se justifier.

Toutes demandes nécessitent un écrit via Email

RESILIATION OU RUPTURE DU CONTRAT

Durée : Ce contrat est conclu pour une durée maximale de **6 mois à compter de la date de votre commande en ligne**.

Résiliation : Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par l'établissement en cas de comportement du candidat contraire au règlement intérieur de l'établissement.

En cas d'annulation totale de la prestation par le candidat après confirmation de la commande, et si les conditions du droit de rétractation ne sont pas réunies, les sommes versées par l'acheteur ou le candidat resteront définitivement acquises par 5 OCEANS MEDITERRANEE et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

En cas de rupture pour motif légitime, la facturation sera opérée au prorata des leçons, cours et prestations effectivement fournis au moment de la rupture et conformément aux tarifs ci-contre. Le contrat sera résilié après solde de tout compte. Dans le cas d'une facturation au forfait, la somme due sera calculée à partir des tarifs unitaires en vigueur de chaque prestation. Le contrat est résilié de plein droit dans le cas de retrait de l'agrément de l'établissement d'enseigner par l'autorité préfectorale.

Il est entendu par « motif légitime » les cas de :

- Maladie avec production d'un certificat médical
- Accident avec production d'un certificat médical
- Hospitalisation avec production d'hospitalisation ou de situation
- Décès d'un membre de la famille avec production d'un acte de décès du défunt.

Le remboursement au prorata sera comptabilisé comme suit :

-pour la formation du permis bateau côtier ou fluvial : 80€ seront retenus par 5 OCEANS MEDITERRANEE.

-pour la formation du permis bateau côtier et fluvial : 130€ seront retenus par 5 OCEANS MEDITERRANEE.

-Si présentation du candidat au cours théorique : 80€ seront retenus par 5 OCEANS MEDITERRANEE.

-Si présentation du candidat au cours pratique : la formation est comptabilisée comme complète et non remboursable.

RECLAMATION

Toutes réclamation devra être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse 40 Avenue Sainte Marguerite 06200 Nice ou par courrier électronique à l'adresse suivante : nice@5oceans.fr

Elle devra contenir la référence et la date de la Commande, les motifs de la réclamation ainsi que les demandes de l'élève et être accompagnée des pièces justificatives.

LITIGES

En cas de litige resté infructueux, et après réclamation, comme le prévoit l'article L 133-4 du code de la consommation – décret n° 2015-1382 du 30-10-15. Le consommateur a la possibilité de recourir à une médiation.

Dans le cas de désaccord, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Nice où est domicilié l'agence 5OCEANS MEDITERRANEE, à laquelle le candidat s'est inscrit.

Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N° 14681*03

Eaux maritimes : option « côtière »
Eaux intérieures : option « eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Téléphone Courriel

Numéro du candidat(e) (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée **(1)**
 - Un timbre fiscal électronique de 78 € correspondant au droit de délivrance **(2)**
 - Une photocopie d'une pièce d'identité
 - Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)
 - Une photographie d'identité récente et en couleur **(3)**
 - Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus
- (1)** Pour les sessions d'examen organisées à titre exceptionnel, se renseigner au préalable auprès du service instructeur.
(2) Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, le timbre de délivrance n'est pas exigé.
(3) Les titulaires d'un permis plaisance délivré depuis moins de 10 ans en sont dispensés.

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :
Le,

Signature

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos**

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....

.....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom :

Prénom :

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait ne satisfait pas satisfait sous réserve(s)*
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes
en vigueur.

* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin consultant

Réservé au candidat

Mme M.

Nom :

Prénom :

Né(e) le

A

Adresse :

.....

.....

▪ déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

▪ s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à

Le

Signature du candidat

Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer

Les honoraires demandés pour l'obtention de ce certificat ne font pas l'objet d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.

Nom / Prénom :
Fait à le
Signature



PARTIE THEORIQUE DE LA CERTIFICATION

OBJECTIF : CONNAITRE LES REGLES ELEMENTAIRES DE L'USAGE DES MOYENS DE COMMUNICATION EMBARQUES

1- Présentez les limites techniques du téléphone portable en mer :

2 – Quels sont les 2 types de VHF et leur puissance respective ?

3 – Quels sont les intérêts d'utiliser une VHF en mer ?

4 – Vous naviguez et vous heurtez violemment un objet qui provoque une fissure dans la coque laissant entrer un filet d'eau, qui s'amplifie fortement dès que vous vous remettez en route.

Quels sont les risques ?

Dans quelle situation êtes-vous ? Entourez la bonne réponse.

DETRESSE

URGENCE

SECURITE

Quel message allez-vous passer à la VHF ?

5- Vous êtes en vacances et louez un navire. A 3 milles au large d'un cap d'Antibes votre moteur tombe en panne et malgré vos vérifications techniques, il refuse de démarrer.

a. Quelles sont vos vérifications techniques ?

b. Dans quelle situation êtes-vous ? Entourez la bonne réponse.

DETRESSE

URGENCE

SECURITE

c. Quel message allez-vous passer à la VHF ?

6– Vous naviguez et vous rencontrez une très grande nappe sombre à l'odeur nauséabonde à la surface de l'eau.

a. Dans quelle situation êtes-vous ? Entourez la bonne réponse.

DETRESSE

URGENCE

SECURITE

b. Quel message allez-vous passer à la VHF ?

7 – Veuillez épeler phonétiquement ce navire (alphabet international)

BLACK PEARL

OBJECTIF : DECIDER DE L'OPPORTUNITE DE SA SORTIE EN FONCTION D'UN BULLETIN METEOROLOGIQUE

1 – Quels sont les différents supports de renseignements météorologiques ? citez-en 3

2 – Quels sont les principales informations à retenir pour décider d'une sortie en mer ?

OBJECTIF : ETRE RESPONSABLE DE L'EQUIPAGE D'UN BATEAU

1 – Quelles sont les principales obligations du chef de bord ? Citez-en 3.

2 – Quelles sont les principales infractions relatives à la navigation ? Reliez l'information à la bonne réponse.

(Site internet : guide-plaisance-mobile.fr)

INFRACTIONS	CONSEQUENCES
a. Défaut de titre	
b. Vitesse excessive dans la bande des 300M	a. 3750 euros et jusqu'à 3 ans de prison
c. Défaut de signaux de détresse	b. 1500 euros d'amende
d. Route ou manœuvre non conforme	

OBJECTIF : UTILISER A BON ESCIENT LES MOYENS DE DETRESSE

1 – Présentez succinctement le principe de base de l'assistance en mer

VHF (Canal ?)

Par téléphone le 15, 18 ou 196

Qui réceptionne les appels ?

Son rôle ?

Qui sera envoyé pour nous secourir ?

2 – Quels sont les moyens techniques et humains susceptibles d'être engagés à la suite d'un signal de détresse ?

3 – Quels sont les différents signaux de détresse que peut utiliser un plaisancier en navigation côtière ? Citez-en 6

4 – Quelles sont les conséquences d'un déclenchement abusif d'un signal pyrotechnique de détresse ?

OBJECTIF : RESPECTEZ LE MILIEU NATUREL

1 – Identifier les sources de pollutions possibles à partir d'un bateau de plaisance ?

SOURCE DE POLLUTION	CONSEQUENCES
a.	a.
b.	b.
c.	c.

2 – Identifier les délais de biodégradabilité ?

NATURE DE L'OBJET	DELAIS BIODÉGRADABILITÉ
Papier journal	
Mégot de cigarette	
Canette de soda aluminium	
Plastique	

3 – Comment participer à la préservation de l'environnement ? citez 2 exemples

OBJECTIF : QUANTIFIER LA QUANTITE DE CARBURANT A EMBARQUER EN TENANT
COMPTE DE LA RESERVE DE SECURITE

1 – Calcule de l'autonomie avec une quantité de donnée :

- Quantité de carburant en réservoir : 50 litres
- Consommation prévue : 10 litres / heure
- Vitesse : 10 nœuds

A – Calculez la réserve de sécurité

B – Calculez la quantité de carburant utilisable (quantité en réservoir - réserve)

C – Calculez le temps de navigation possible (quantité utilisable / consommation prévue)

D – Calculez la distance possible à parcourir (temps de navigation x Vitesse = Distance)

2 – Calcul de la quantité à emporter :

- Distance à parcourir : 100 milles
- Vitesse prévue : 10 nœuds
- Consommation prévue : 8 litres / heure

A – Calculez du temps de navigation (Distance / Vitesse = Temps)

B – Calculez la consommation du trajet (Temps x Conso / Heure)

C – Calculez la réserve de sécurité de 30 %

D – Calculez le total en carburant (Conso totale + réserve)

OBJECTIF : ASSURER LA SECURITE INDIVIDUELLE

Être capable de choisir une brassière adaptée aux types de navigation :

Décrivez les types de navigation possibles pour chaque brassière et contrôler l'état d'usure de chacune.

Notez pour chacune, la valeur de l'indice d'aide à la flottabilité :



OBJECTIF : ASSURER LA SECURITE COLLECTIVE

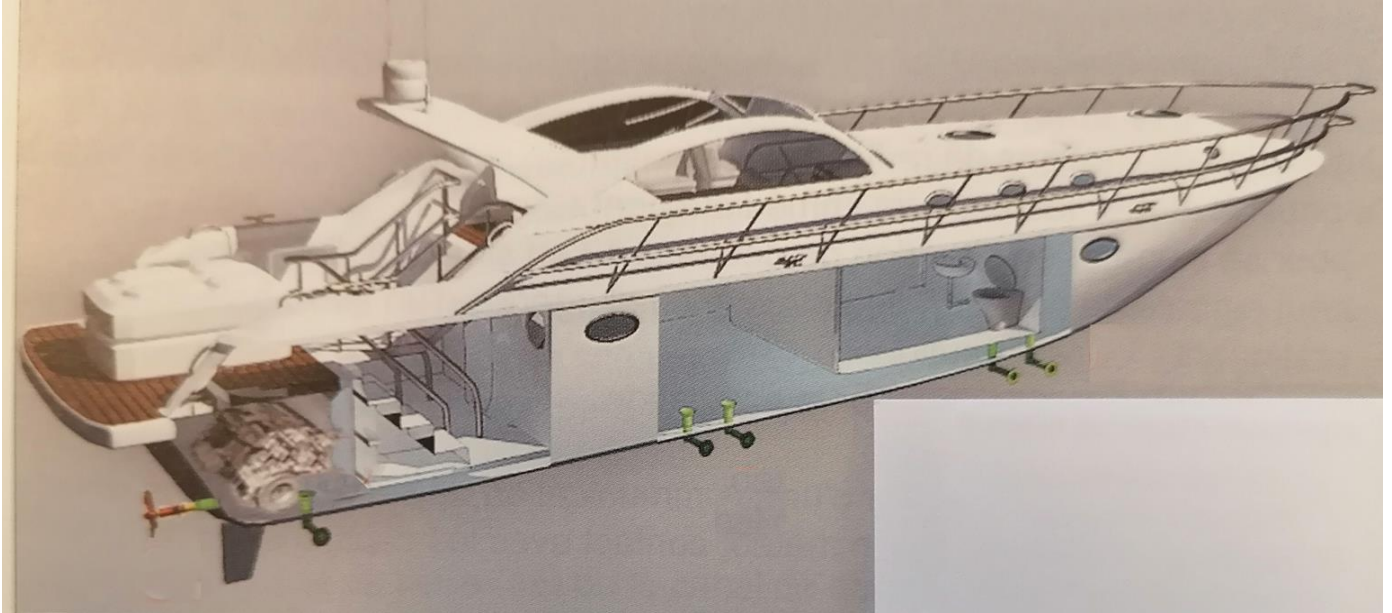
Donnez un nom pour chacun et expliquez l'utilisation des matériels suivants :



ASSURER LA SECURITE COLLECTIVE

Sur ce plan de coupe du navire, veuillez indiquer :

- 1 – Par (X) les endroits susceptibles de recevoir un moyen de lutte contre l'incendie
- 2 – Par (O) les points sensibles du bateau pour les voies d'eaux



IDENTIFIER LES OBSTACLES SUR UNE ZONE DE NAVIGATION

En partant du port de Quiberon, je souhaite rejoindre la marque latérale bâbord « basse nouvelle » pour récupérer l'alignement de la Teignouse dont l'amer « le clocher de Saint Gildas de Rhuys » est au relèvement vrai 68°. (Carte sur www.geoportail.gouv.fr/)

Tracer sur la carte la route que vous allez suivre au plus court pour rejoindre « Basse nouvelle » ?

Quelles sont les marques ou balises que vous allez rencontrer ? Et quelles seront vos actions à la barre de navire ?

Quels sont les dangers rencontrer sur ce trajet ?

Vous naviguez sur un navire dont le tirant d'eau est de 0,90 m et nous sommes pendant la période de la plus basse mer possible à coefficient 119.

